



Alcool au volant plus de 0.80g à l'étylometre

Par **cecilia78**, le **27/01/2011** à **11:45**

Bonjour,

Je me suis fais arreter ce week end avec un taux a 0.96g. Je passe au tribunal en MARS et j'aimerais avoir des renseignements sur les points et documents que je peux apporter pour me defendre pour vraiment montrer que c'est une situation exeptionnel.

Savez vous comment peut on demander d'avoir un casier judiciaire qui ne soit pas vu par les employeurs?

Cordialement,

Par **mimi493**, le **27/01/2011** à **18:44**

Les points ça sera 6. Le juge ne décide pas de ça.

Pour le reste, prenez un avocat, c'est votre seule chance mais sachez que même si vous arrivez à atténuer la condamnation, ça sera uniquement sur les peines. Vous serez condamné pour délit.

Par **cecilia78**, le **28/01/2011** à **09:19**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Je ne pense pas prendre un avocat car cela coute très cher. En

l'occurrence pouvez vous me conseiller sur les documents que je peux apporter pour montrer que ej ne suis pas alcoolique et que je ne recommencerais pas (résultat visite médical,...) et a quel moment à l'audience je peux les donner

Merci de votre aide.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **14:31**

Voyez avec votre médecin.

Le fait de montrer que vous n'êtes pas alcoolique ne garantit pas que vous ne recommencerez pas.

Par **cecilia78**, le **28/01/2011** à **14:34**

Certes mais il garantit que je bois très rarement et montrera que c'est un cas exceptionnel .

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **17:29**

Non. Il y a une différence entre être alcoolique et ne boire qu'exceptionnellement. On peut conduire bourré tous les samedis soirs sans être un alcoolo.

Mais faites-le quand même, ses analyses et attestations. Sinon, soyez humble, reconnaissez votre faute et que ce qui est exceptionnel c'est la gravité de la faute, pas que "pas grave, c'est la 1ère fois que ça m'arrive" (aucun juge ne vous croira, tout le monde dit ça).